



La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 511-2 et L. 555-1 ;

DECIDE

Article 1^{er}: Sont désignés en qualité de juges des référés de la Cour administrative d'appel de Paris :

- M. Jacques LAPOUZADE, premier vice-président de la Cour, président de la 1^{ère} chambre ;
- M. Brice AUVRAY, président de la 7^{ème} chambre ;
- Mme Julienne BONIFACJ, présidente de la 6^{ème} chambre ;
- Mme Isabelle BROTONS, présidente de la 2^{ème} chambre ;
- M. Stéphane CARRERE, président de la 9^{ème} chambre ;
- Mme Mireille HEERS, présidente de la 4^{ème} chambre ;
- M. Ivan LUBEN, président de la 3^{ème} chambre ;
- Mme Anne MENASSEYRE, présidente de la 8^{ème} chambre ;
- Mme Hélène VINOT, présidente de la 5^{ème} chambre ;
- Mme Claudine BRIANÇON, présidente assesseur à la 4^{ème} chambre ;
- Mme Servane BRUSTON, présidente assesseur à la 4^{ème} chambre ;
- M. Stéphane DIEMERT, président assesseur à la 1^{ère} chambre ;
- M. Rudolph d'HAËM, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- Mme Perrine HAMON, présidente assesseur à la 7^{ème} chambre ;
- M. Frank HO SI FAT, président assesseur à la 8^{ème} chambre ;
- Mme Marianne JULLIARD, présidente assesseur à la 3^{ème} chambre ;
- M. Vladan MARJANOVIC, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- M. Jean-Christophe NIOLLET, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- M. Jean-Eric SOYEZ, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- Mme Emmanuelle TOPIN, présidente assesseur à la 2^{ème} chambre ;
- Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidente assesseur à la 5^{ème} chambre.

Article 2: Sont désignés pour statuer sur les appels formés devant la Cour administrative d'appel de Paris contre les décisions rendues par les juges des référés des tribunaux administratifs de son ressort :

- M. Jacques LAPOUZADE, premier vice-président de la Cour, président de la 1^{ère} chambre ;
- M. Brice AUVRAY, président de la 7^{ème} chambre ;
- Mme Julienne BONIFACJ, présidente de la 6^{ème} chambre ;
- Mme Isabelle BROTONS, présidente de la 2^{ème} chambre ;
- M. Stéphane CARRERE, président de la 9^{ème} chambre ;
- Mme Mireille HEERS, présidente de la 4^{ème} chambre ;
- M. Ivan LUBEN, président de la 3^{ème} chambre ;
- Mme Anne MENASSEYRE, présidente de la 8^{ème} chambre ;
- Mme Hélène VINOT, présidente de la 5^{ème} chambre ;
- Mme Claudine BRIANÇON, présidente assesseur à la 4^{ème} chambre ;
- Mme Servane BRUSTON, présidente assesseur à la 4^{ème} chambre ;
- M. Stéphane DIEMERT, président assesseur à la 1^{ère} chambre ;
- M. Rudolph d'HAËM, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- Mme Perrine HAMON, présidente assesseur à la 7^{ème} chambre ;
- M. Frank HO SI FAT, président assesseur à la 8^{ème} chambre ;
- Mme Marianne JULLIARD, présidente assesseur à la 3^{ème} chambre ;
- M. Vladan MARJANOVIC, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- M. Jean-Christophe NIOLETT, président assesseur à la 6^{ème} chambre ;
- M. Jean-Eric SOYEZ, président assesseur à la 9^{ème} chambre ;
- Mme Emmanuelle TOPIN, présidente assesseur à la 2^{ème} chambre ;
- Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidente assesseur à la 5^{ème} chambre.

Article 3 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2023.

Signé Pascale Fombeur